




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-570**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1102048-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : AMENAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA REGIE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET ADOPTION DE LA
FICHE OPERATIONNELLE**

Le. 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
Regie de l'eau et de l'assainissement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : AMENAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Vous avez adopté par délibération du Conseil municipal l'acquisition de nouveaux bureaux pour la Direction de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement actuellement hébergée au 3 rue Loubet.

Ces nouveaux bureaux offrant 850 m² de surface utile et situés au 185 avenue de Pérouse répondent aux attentes de la régie des eaux au niveau de l'accessibilité pour les usagers mais nécessitent des aménagements intérieurs permettant de repositionner, par pôles d'activités, la trentaine d'agents concernés dans un souci de visibilité et de qualité des services rendus.

Ces travaux concernent l'aménagement de bureaux par cloisonnement, la réfection des sols et faux plafonds, la création d'une banque d'accueil des usagers, les travaux d'électricité et de chauffage ainsi que toutes les liaisons informatiques nécessaires au fonctionnement en réseau avec les serveurs dédiés.

Au vu des éléments précédents, il est nécessaire de définir l'enveloppe financière, toutes dépenses confondues, affectée à l'opération et ainsi d'établir la fiche opérationnelle, en prenant en compte les impacts sur les procédures, sur les contrats en cours et à venir pour la réalisation de l'opération prévue en 2017.

Le coût global de l'opération s'élève à 486 400,00 € HT soit 583 680,00 € TTC conformément à la fiche opérationnelle individualisée ci-jointe.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-ADOPTER la fiche opérationnelle ci-jointe qui permet de définir les seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics,

- **AUTORISER** Mme le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué aux marchés publics à signer les marchés avec les entreprises ou les groupements d'entreprises qui seront retenus par le pouvoir adjudicateur, après avis de la commission des Procédures Adaptées.

-DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées au Budget Primitif de l'Eau 2017 de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement Article 21355 qui présentera les disponibilités suffisantes.

DL.2016-570 - AMENAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE

LA VILLE

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES

REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

FICHE D'OPERATION

OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Date ou période de la réalisation : 2017

Désignation de la dépense	Coûts € H.T	Procédures
---------------------------	----------------	------------

Fournitures et services pour l'équipement du bâtiment

a.m.o pour D.C.E	12 000	Marché a.m.o expertise/études techniques n°P15-031
Diagnostic amiante	1 000	Marché à bons de commande A12-092
Contrôle technique	3 200	Marché à bons de commande A12-092
Fourniture d'extincteurs	900	Marché à bons de commande A15-156
Missions sécurité, protection de la santé	1 800	Marché à bons de commande A13-005
Total 1 :	18 900	

Travaux pour réalisation de l'opération

Travaux d'aménagement	460 000	Marché à procédure adaptée compris entre 90 000 et 5 225 000 € h.t.
Total 2 :	460 000	

Pour information

Publicité (consultation maîtres d'œuvre, a.o. travaux, contrôle technique, s.p.s.)	7 500	Pas de mise en concurrence
Total 3 :	7 500	

Montant global de l'opération (total 1+2+3)	486 400	
--	----------------	--

Les montants mentionnés sont donnés à titre **prévisionnel**. Ils sont notés à titre indicatif afin de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestation. Le bilan prévisionnel de l'opération sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des consultations et des études.